

Metz, le 21 décembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AUTORISATION DE CIRCULATION EXCEPTIONNELLE POIDS LOURDS SAMEDI 22 DÉCEMBRE 22H – DIMANCHE 23 DÉCEMBRE 22H

Les mouvements des « gilets jaunes », en empêchant l'acheminement normal du transport des marchandises, ont causé des retards significatifs dans l'approvisionnement des commerces. Il est donc nécessaire de prendre des mesures exceptionnelles pour permettre l'acheminement des marchandises sur les sites stratégiques et le retour des chauffeurs vers leur domicile.

Aussi, le préfet de la Zone de défense et de sécurité Est a pris un arrêté autorisant la circulation des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes, à l'exception des transports de matières dangereuses, du samedi 22 décembre à 22h00 jusqu'au dimanche 23 décembre à 22h00, sur l'ensemble du réseau routier des régions Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté.

Contact presse préfecture de zone :

Sebastien Leonard Marion Sztor 07 88 84 80 88 03 87 16 12 62